

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de Crassier

SEANCE : du jeudi 22 mars 2007

PRESIDENCE : Madame Heidi ARNI

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

Après étude du *préavis municipal no 14* qui nous propose :

- **d'accorder un crédit complémentaire de CHF 476'000.00 pour la construction de 6 classes et de 9 appartements sise sur le terrain de l'ancienne scierie.**
- **d'accepter de le financer par un emprunt selon les conditions en vigueur et amortissable sur une durée de 30 ans.**

Considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour.

Après lecture du rapport de la commission de gestion.

Le Conseil Communal propose deux amendements au rapport :

Premier amendement :

- **d'accorder un crédit supplémentaire de CHF 370'000.- pour la construction de 6 classes et 9 appartements sise sur le terrain de l'ancienne scierie.**
- **d'accepter de le financer par un emprunt selon les conditions en vigueur et amortissable sur une durée de 30 ans.**

Ce premier amendement est accepté par:

- **32 oui**
- **1 abstention**

Et le deuxième amendement suivant :

- **mandat est donné à Monsieur Jean-Pierre Heller, syndic, d'exiger des justificatifs concernant le surcoût de CHF 105.935.--, liés à l'augmentation du prix de l'acier.**
- **de bien s'assurer que toutes les entreprises soient soldées dans les plus brefs délais à partir du versement final.**

Ce deuxième amendement est accepté par:

- **32 oui**
- **1 abstention**

Extrait du procès-verbal no 14 – Conseil Communal de Crassier – 22 mars 2007

Après quoi, l'assemblée décide de procéder au vote du préavis no 14 qui est refusé par:

- **32 non**
- **1 abstention.**

Ainsi fait et délibéré lors de la séance du 22 mars 2007.

La Présidente :
Heidi Arni

La Secrétaire :
D. Burnat Dupraz

Crassier, le 29 mars 2007

ExtraitPréavis(14) mars 2007